



Vérifier au prononcé

**Intervention de S.E.M. Léo Mérorès, Président du Conseil économique et social,
à la 52^{ième} session de la Commission de la condition de la femme
New York, le 5 mars 2008**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,
Mesdames, Messieurs,

Tout d'abord, je vous remercie de cette invitation à prendre la parole devant la Commission de la condition de la femme, en ma qualité de Président du Conseil économique et social. C'est un plaisir que de contribuer à nouveau à vos travaux, après le lancement de la campagne sur la violence à l'égard des femmes à laquelle j'ai pris part la semaine passée.

La Présidence du Conseil économique et social ne peut que se féliciter d'une interaction régulière et renforcée avec les commissions techniques qui constituent le « système ECOSOC ». A cet égard, la Commission de la condition de la femme fait figure d'exemple, grâce notamment à l'inscription à son ordre du jour d'un point permanent consacré au suivi des résolutions et décisions du Conseil économique et social, point au titre duquel nous nous entretenons aujourd'hui. Réciproquement, le Conseil a la charge de veiller et de promouvoir l'intégration de l'approche sexospécifique dans tous les programmes et activités du système de l'ONU dans les domaines économique et social, ce qu'il fait tous les ans lors de sa session de fond en juillet. Cette complémentarité dans l'action des deux organes contribue à la cohérence du dispositif institutionnel onusien, à la visibilité des travaux et, en dernière analyse, à accroître l'attention portée à l'agenda du développement de l'ONU.

Dans ce contexte, nous nous réjouissons de la contribution que la Commission apportera à la session du Conseil de cette année, contribution que je souhaite ici encourager. Comme vous le savez peut-être, les sessions du Conseil ont été réformées et redynamisées. Le Conseil procède en effet à un Examen ministériel annuel (*Annual Ministerial Review*) sur un grand thème de développement et à un état des lieux critique pour dégager les grandes lignes d'action publique au plan national et international à même

d'améliorer la situation. Le Conseil est ainsi devenu le « gardien » des Objectifs du Millénaire pour le développement et l'instance au sein de laquelle les Etats membres peuvent de concert décider d'accélérer leur action pour maintenir le cap des OMD. Cette année, l'examen ministériel annuel est consacré aux objectifs internationaux de développement durable. Les débats que vous avez eus ces derniers jours donnent certainement matière à contribution à la session de l'ECOSOC de juillet, à l'instar du panel organisé sur la dimension sexospécifique du changement climatique. Nous nous réjouissons à l'idée d'utiliser les éléments qui ressortiront de votre session. De la même façon, en 2009, vos travaux, notamment sur le rôle des femmes dans les soins apportés aux malades du sida, seront d'un vif intérêt pour notre examen ministériel annuel consacré aux objectifs de santé publique à l'échelle mondiale.

Les modalités concrètes de l'interaction entre les deux organes restent à déterminer. On peut envisager une intervention orale du Président de la Commission en plénière de l'ECOSOC ou lors des nombreuses tables rondes qui ont lieu au cours du débat de haut niveau, pour présenter le contenu des débats et des décisions de la Commission. Par ailleurs, afin de poursuivre l'interaction entre les commissions et le Conseil, nous organisons un dialogue avec les Présidents de tous les organes techniques au cours du segment de coordination du Conseil, consacré cette année à l'éradication de la pauvreté, thème de l'Examen ministériel annuel de l'an passé et dont nous assurons à présent le suivi. Nous comptons là également sur la participation du Président de la Commission et de sa contribution au débat thématique sur la pauvreté.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Permettez-moi de revenir à présent sur l'une des composantes majeures et nouvelles du débat de haut niveau de cette année de l'ECOSOC, à savoir le Forum de la coopération pour le développement (FCD). Institué par le Sommet mondial de 2005 dans le contexte plus large du renforcement du rôle de l'ONU dans la promotion d'un cadre cohérent de coopération internationale pour le développement, le Forum contribue à la concrétisation du « partenariat mondial pour le développement » auquel les Etats membres ont souscrit dans la Déclaration du millénaire. Il apporte ainsi la preuve de l'engagement des Gouvernements à renforcer la cohérence et l'efficacité de la coopération internationale pour le développement. Fruit d'un processus participatif, ces débats donneront lieu à des grandes orientations et des recommandations sur les politiques menées en la matière.

Le Forum a reçu mandat d'examiner les tendances de la coopération internationale pour le développement, de promouvoir la cohérence entre les grands acteurs de la coopération et de renforcer les liens entre la production normative et les activités opérationnelles des Nations Unies. Les synergies entre les débats qui auront lieu au FCD et les travaux de cette session de la Commission sont évidentes, le financement de la parité et de l'autonomisation des femmes est en effet indissociable de la cohérence et de l'efficacité de l'aide au développement de manière générale. L'apport de la coopération sud-sud ou le rôle des autorités locales sont autant de thèmes pertinents pour les deux instances. La participation de la société civile et des ONG au FCD permettra, et j'y veillerai personnellement, aux femmes de faire entendre leur voix sur ces questions. En contribuant au renforcement des liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation dans son ensemble, le Forum peut offrir à la Commission l'opportunité de traduire le fruit de ces travaux, à savoir les conclusions concertées que vous adopterez en fin de session, en des lignes directrices à caractère plus opérationnel.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Le rapport de la Commission de la condition de la femme sera cette année encore présenté au Conseil économique et social dans le cadre du « segment général », au cours de la deuxième quinzaine du mois de juillet. Si l'examen des rapports des commissions techniques a relevé, jusqu'à présent, d'un exercice de procédure, notre ambition aujourd'hui est d'impliquer pleinement les commissions dans ce débat, en organisant par exemple un événement spécifique où leurs travaux recevraient toute l'attention qu'ils méritent. Les modalités de cette manifestation sont actuellement à l'étude et seront bientôt définies.

Par ailleurs, dans le cadre de l'élargissement du champs de compétence de l'ECOSOC aux problématiques de la consolidation de la paix et aux situations d'urgence humanitaire, le Conseil a l'intention d'utiliser l'expertise technique des organes subsidiaires de l'ECOSOC dans les différents domaines d'action de la Commission de la consolidation de la paix (CCP). Dans ce cadre, j'ai demandé à chaque commission de me transmettre le 9 juin 2008 au plus tard une liste des domaines de leur compétence qui pourrait être utile aux travaux de la dite Commission. La contribution de la Commission de la condition de la femme sera très certainement d'une grande valeur, étant donné les débats qui viennent de se tenir sur la participation des femmes à la prévention, la gestion et la résolution des conflits ainsi que dans la consolidation de la paix au lendemain des conflits.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués,

Les opportunités d'interaction entre le Conseil et la Commission ne manquent pas. Elles n'ont même jamais été aussi nombreuses et montrent bien que la cohérence du système institutionnel de l'ONU marque des points. Vous pouvez compter sur moi pour traduire les convergences que je viens de souligner en des actions communes lors de la session de fond du Conseil en juillet prochain et au delà. L' « agenda du développement » de l'ONU et la cause des femmes sont intrinsèquement liés. Il nous incombe d'en tirer les conclusions qui s'imposent dans le fonctionnement des organes intergouvernementaux et dans les décisions qu'ils prennent.

Encore une fois, je vous remercie de l'opportunité que vous m'avez donnée d'échanger directement avec la Commission, et je vous souhaite plein succès pour la suite et la fin de vos travaux.